



### La Première Dame reçoit en audience les gagnantes de Miss Burundi 2021



La Première Dame et en même temps Présidente de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement au Burundi (OPDAD Burundi) SE Angeline Ndayishimiye a reçu en audience mercredi 21 avril 2021, la Miss Burundi 2021 Mademoiselle Livia Thiana Iteka en compagnie de ses deux dauphines et la Miss popularité Uwimana Dative.

Dans leurs échanges, la Première Dame leur a prodigué des conseils relatifs au respect de la culture burundaise. A la sortie de l'audience, la Première Dame Angeline Ndayishimiye a indiqué à la presse que l'objectif était de leur exprimer tout son soutien par rapport à leurs projets très intéressants et perti-

nents qui s'inscrivent dans la droite ligne des ambitions de l'OPDAD Burundi et sa fondation Bonne Action "Mugiraneza".

Un espace dans les bureaux de l'OPDAD Burundi pour tenir des réunions afin de peaufiner l'idée de mettre en place leur coopérative ainsi qu'une enveloppe d'encouragement sont offerts par la Première Dame aux lauréates de Miss Burundi 2021. SE Angeline Ndayishimiye a indiqué à ceux qui ne le savent pas que Miss Burundi est l'ambassadeur et incarne la femme burundaise dans toutes ses valeurs. Elle a exhorté ces lauréates à être des modèles pour la jeunesse burundaise.

#### Dans ce numéro:

#### page

La Première Dame reçoit en audience les gagnantes de Miss Burundi 2021

1

Analyse de deux projets de loi portant ratification entre le Burundi et la Guinée Equatoriale

2

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA se dote d'un Centre d'opérations d'Urgences

3

Campagne café 2021-2022: le prix du café cerise revu à la hausse

4

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage: le bilan des réalisations largement positif

5

Investissement dans les secteurs sociaux en faveur des adolescents au Burundi

6

Communiqué de Presse no 17 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 21 Avril 2021

9

Au nom des 4 heureuses gagnantes de Miss Burundi 2021, Mademoiselle Livia Thiana Iteka s'est réjouie des conseils leurs prodigués par la Première Dame et salue

son geste de leur accorder un espace pour mettre en œuvre leur projet de coopérative . (Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Analyse de deux projets de loi portant ratification entre le Burundi et la Guinée Equatoriale



Les Députés de la chambre basse du parlement ont adopté à l'unanimité deux projets de loi lors d'une séance plénière tenue mardi le 20 avril 2021 à savoir le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord commercial entre le Gouvernement du Burundi et la République de Guinée Equatoriale et le projet de loi portant ratification de l'Accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de République de Guinée Equatoriale.

Dans son exposé des motifs, le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, Mme Immaculée Ndabaneze, a fait savoir que dans le but d'intensifier les liens bilatéraux d'amitié et de coopération, de renforcer davantage leurs relations bilatérales, de développer et d'étendre leur cadre de coopération, le Burundi et la Guinée Equatoriale ont signé à Bata le 21 juillet 2007 l'Accord-Cadre de coopération économique, culturelle, scientifique et technique lors de la visite effectuée par le Président de l'époque en Guinée Equatoriale.

Cette coopération est un cadre et instrument des négociations commerciales où elle participe à la protection et à la valorisation des intérêts publics et privés d'une nation.

Elle a également signalé qu'une autre visite a été effectuée du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2020 par le Président de la République du Burundi à Malabo en marge de laquelle

des Accords Sectoriels dont l'Accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire ont été signés le 2 novembre 2020 entre les deux Etats.

Mme Ndabaneze a précisé qu'en ratifiant cet Accord, le Burundi aura facilité le transport maritime et développé le commerce entre l'Afrique et les autres régions du monde d'une part et promu le commerce intra-africain et le commerce entre les Etats Africains et d'autres continents d'autre part.

Le Burundi aura en outre contribué à la coordination et à l'harmonisation des politiques, réglementations et procédures maritimes, portuaires et fluviales tant au niveau des relations bilatérales des parties qu'au niveau des relations multilatérales.

Le Burundi aura enfin, selon le Ministre en charge du commerce, un rôle primordial dans le transport maritime et portuaire pour la promotion du développement économique et la réalisation des objectifs de développement durable.

Les Députés de la chambre basse du parlement ont présenté les inquiétudes concernant le risque de concurrence aux produits nationaux ou de perturbation de la balance commerciale au Burundi.

Sur ce, Mme Ndabaneze a affirmé qu'il n'y a pas de risque de concurrence aux produits nationaux tant qu'ils sont compétitifs.

Nos opérateurs économiques auront plus d'intérêt à exporter au cas où nos produits seraient compétitifs. Elle a ajouté qu'il n'y a pas de risque de perturbation de la balance commerciale du Burundi mais plutôt nos opérateurs économiques y trouveraient un marché pour leurs produits alimentaires surtout.

En vue d'accompagner les importateurs des produits périssables, Mme Ndabaneze a précisé que le Gouvernement du Burundi prévoit des mesures de facilitation dans le processus de dédouanement des produits périssables. S'agissant du profit que le Burundi tirera de cet accord, Mme Ndabaneze a cité l'échange d'expérience, la formation des cadres ou l'assistance technique car la Guinée

Equatoriale possède une plus grande expérience dans le transport maritime ou dans la gestion portuaire.

Elle a expliqué en outre que la Guinée Equatoriale possède aussi de grandes infrastructures portuaires

dans les ports de Malabo et Bata pouvant servir de référence au Burundi dans le domaine de gestion portuaire ou dans les projets de mise en place des infrastructures portuaires adéquates. ([www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA se dote d'un Centre d'opérations d'Urgences



**L**e Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA en compagnie des partenaires techniques et financiers de son Ministère dont l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi Monsieur Claude Bochou, la Représentante du Système des Nations Unies au Burundi Madame Nicole Koumassi, le Représentant de l'OMS au Burundi Dr Xavier Crispin et bien d'autres partenaires a procédé à l'inauguration officielle du Centre des Opérations d'Urgences en Santé Publique (COUSP). Le COUSP mis en exécution par l'équipe de Médias box et financé par l'Union Européenne à hauteur de 300 mille Euros, va jouer un rôle essentiel dans la réponse à la Covid\_19 en collectant les données liées à cette pandémie et en complément aux autres mécanismes de réponse déjà prévus par les programmes du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA.

Selon le Chef de la délégation de l'Union Européenne au Burundi Ambassadeur Claude Bochou, le COUSP est un des résultats principaux du projet « Coordination et appui aux urgences en santé publique » financé par l'UE à hauteur de 1.18 M EUR et mis en œuvre par l'Organisation Mondiale de la Santé.

La mise en place du COUSP s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités nationales en matière de coordination, de préparation et de riposte aux situations d'urgence en santé publique et à contenir les événements critiques qui menacent la sécurité

sanitaire, a précisé l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi Monsieur Claude Bochou.

Il a rappelé en outre que les financements de l'UE sont le produit de la générosité des citoyens européens et de leurs Etats membres. Ils doivent être utilisés avec efficacité et parcimonie.

Quant au Représentant de l'OMS Dr Xavier Crispin, le COUSP est une pièce maîtresse dans la gestion des urgences de santé publique qui permet d'assurer une prise de décision rapide opérationnelle et spécifique de l'événement en utilisant les meilleurs éléments disponibles en terme d'informations.

Le COUSP est un instrument pour assurer la veille sanitaire et la coordination de la réponse aux risques et aux urgences sanitaires afin de faire face aux épidémies et aux autres menaces sanitaires. Le COUSP s'intègre désormais dans un programme complet de prévention, de préparation, de riposte et de réparation, a dit Dr Xavier Crispin Représentant de l'OMS au Burundi. L'opérationnalisation du COUSP contribuera à renforcer les capacités du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA à répondre de façon plus efficace et proactive aux urgences de santé publique y compris la Covid-19 qui hante le monde actuellement.

Le Représentant de l'OMS Dr Xavier Crispin a réitéré l'engagement de l'OMS de rester disponible pour accompagner le COUSP dans l'opérationnalisation effective de ce centre. Et d'ajouter que l'OMS apportera son assistance technique requise. Il a demandé aux partenaires techniques et financiers présents dans ces cérémonies, d'accompagner ce centre naissant afin qu'il joue pleinement son rôle de coordination de la réponse à toutes les urgences de santé publique.

Dans son allocution, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Dr Thaddée Ndikumana a remercié l'Union Européenne, l'OMS et d'autres partenaires techniques et financiers qui ont contribué pour que ce centre puisse être opérationnel.

Ce centre va permettre d'assurer la surveillance des cas de la COVID-19 au niveau communautaire. Il a également remercié l'équipe de Médias box pour son accompagnement au Ministère en charge de la Santé publique dès le début en délivrant des certificats biométriques gratuits de dépistage de la Covid-19, ce qui témoigne qu'il y a des burundais patriotes.

Dr Thaddée Ndikumana a rassuré les partenaires techniques et financiers que le Ministère a déjà affecté du personnel d'urgence dans le COUSP avec des équipes d'intervention rapide déployées au niveau des districts sanitaires.

Le Ministre Thaddée Ndikumana en compagnie du Représentant des Nations Unies au Burundi Madame Kouassi Nicole et celui de l'OMS a également inauguré le centre de prise en charge des patients soupçonnés et/ou atteints de la COVID-19, érigé dans les enceintes de l'Hôpital Prince Louis Rwagasore sur fi-

nancement des partenaires techniques et financiers. Ce centre de prise en charge des cas de la Covid-19 est composé d'un bloc de triage, d'isolement et deux blocs d'hospitalisation pour hommes et femmes, équipés de respirateurs. Ce centre construit selon les normes de l'OMS peut accueillir une centaine de malades et va servir d'exemple pour tout partenaire qui voudrait appuyer la politique du gouvernement par rapport à la décentralisation de la prise en charge de la COVID-19 au niveau des communes.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA a profité de l'occasion pour distribuer des appareils respiratoires à tous les hôpitaux nationaux publics et privés. Ces équipements modernes permettront la prise en charge des cas compliqués de COVID-19 et serviront également à la réanimation de routine.

([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Campagne café 2021-2022: le prix du café cerise revu à la hausse



**L**e prix du café au producteur est revu à la hausse et passe à 700fbu /kg pour la cerise A et à 350fbu/kg pour la cerise B. Cette annonce a été faite par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Dr Déo Guide Rurema, dans un point de presse qu'il a animé à Bujumbura le lundi 19 avril 2021, sur les réalisations de la campagne café 2020-2021 et les préparatifs de la campagne café 2021-2022.

Au cours de ce point de presse, le Ministre en charge de l'Agriculture a précisé que pour la campagne café 2020-2021, le processus de commercialisation du café vert produit est presque terminé, avant d'ajouter que la quantité globale de café vert exporté jusqu'au 12 avril 2021 est de 14 646,590 tonnes pour une valeur de 34 632 696 USD, soit BIF 66 667 536 029.

Le Ministre Déo Guide Rurema a également fait savoir que l'ODECA a initié des activités de mise en place des plantations industrielles propres à l'Etat. A ce sujet, il a indiqué qu'une superficie de 67 ha a été identifiée et acquise dans les provinces de Cankuzo, Ruyigi, et Mwaro et 53 ha sont déjà emblavés de plants de caféiers. Pour le Ministre, le travail d'identification d'autres sites continue dans les provinces de Muyinga, Ngozi, Karusi et Cibitoke." Les activités de mise en place des pépinières pour la multiplication des plants de caféiers sont en cours dans différentes provinces du pays", a-t-il expliqué.

Concernant la campagne 2021-2022, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a laissé entendre que les préparatifs vont bon train. Il a précisé que la production attendue est estimée à 43 401, 828 tonnes de café cerise dont 19 550 tonnes de l'ODECA.

Dr Déo Guide Rurema a saisi cette occasion pour rappeler qu'il est strictement interdit de dépulper le café à la maison étant donné que tout dépulpeur doit réceptionner en même temps le café cerise A et le café cerise B.

Cependant, le café Washed qui sera produit pour des raisons indépendantes des caféiculteurs ne sera acheté que par l'ODECA pour sa valorisation, a indiqué le Ministre. Il a précisé par ailleurs que les centres de collecte du café cerise dans les zones couvertes

par les stations de lavage est strictement interdit. Par la même occasion, le Ministre Déo Guide Rurema a rappelé à tous les dépulpeurs que le premier paiement se fera au mois de Mai et le second et dernier paiement au mois d'Août. Il a exhorté chaque dépulpeur à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces délais soient respectés.

Pour terminer, le Ministre en charge de l'Agriculture a interpellé la population burundaise sur son rôle dans la lutte contre la fraude, rappelant que c'est l'œuvre de tout le monde. Pour cela, Dr Déo Guide Rurema en a appelé au patriotisme de tous les burundais pour sauvegarder la production du café. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage: le bilan des réalisations largement positif



Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema a présenté, le mardi 20 avril 2021, le bilan des réalisations de son Ministère au troisième trimestre pour l'exercice 2020-2022. Pour le Ministre, le bilan est largement positif: les activités ont été réalisées à 82,56% des prévisions annuelles.

Selon le Ministre Déo Guide Rurema, les activités réalisées au troisième trimestre s'inscrivent dans différents secteurs d'activités. Il s'agit entre autres de l'augmentation et la valorisation de la production agricole et animale, la protection et l'amélioration des intrants agricoles, l'augmentation de la production des cultures d'exportation, le développement de la recherche sur différentes plantes, l'aménagement des sources d'eau etc.

A cette occasion, le Ministre Déo Guide Rurema a rappelé que le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé d'assurer une grande production agricole et animale de telle manière que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent. Il a indiqué qu'au troisième trimestre, le Ministère a mené pas mal d'activités dans le but d'atteindre cet objectif. Il a cité notamment la distribution des intrants agricoles aux centres modèles agro-sylvo-pastoraux et aux coopératives œuvrant dans ce secteur.

Pour les semences, 288,184 tonnes de maïs ont été distribuées et 19,021 tonnes pour le riz. Pour la

pomme de terre, 10 tonnes ont été distribuées contre 225,232 tonnes pour le haricot. Pour la patate douce, 54 327 700 boutures ont été distribuées tandis que pour les semences maraichères, 936 kg ont été distribués.

Il a aussi souligné que le Ministère a distribué des plants d'arbres fruitiers à travers le projet « Ewe Burundi urambaye » et à travers d'autres projets du Gouvernement, notamment 90 000 pruniers, 40 000 plants de pommiers et 330 000 plants de maracuja. Le Ministre a également évoqué la distribution de 24 000 plants de manguiers, 125 000 plants d'avocatières et 39 420 plants d'agrumes (des plants d'orangers, des citronniers, de mandariniers). Concernant les fertilisants, 14 529, 2 tonnes de FOMI (**Fertilisants Organo-Minéraux Industries**) ont été distribuées contre 1 193,2 tonnes pour la chaux.

Le Ministre a également fait savoir que des insecticides et des équipements de protection ont été rendus disponibles et distribués. En ce qui concerne l'aménagement des marais, Dr Déo Guide Rurema a indiqué que 1 072, 55 ha ont été aménagés.

Comme l'a indiqué le Ministre en charge de l'Agriculture, des hangars de stockage ont été aménagés 100 tonnes de maïs et de riz sont conservés dans ces hangars qui continueront à recevoir la production agricole surtout les grains de maïs.

Dans le secteur de l'élevage, 3 500 vaches ont été distribuées, 2 200 vaches ont vu le jour et 1 200 d'entre eux ont été distribués. 6 885 chèvres et 4 715 porcins ont été distribués.

Dans le but de valoriser la production, 4 hangars ont été aménagés et 3 centres de collecte et transformation du lait bien équipés ont été construits.

Pour les perspectives d'avenir, le Ministre a fait savoir que les activités qui ont été menées au cours du troisième trimestre seront poursuivies pour maximiser les résultats et atteindre les objectifs que le Ministère s'est fixés. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Investissement dans les secteurs sociaux en faveur des adolescents au Burundi



Le Ministère en charge de la Jeunesse en collaboration avec l'UNICEF a organisé lundi, le 19 avril 2021 à Ngozi un atelier de dissémination de l'étude portant sur l'investissement dans les secteurs sociaux en faveur des adolescents au Burundi.

A l'ouverture de cet atelier, le Ministre en charge de la Jeunesse Ambassadeur Ezéchiel Nibigira a indiqué que cette étude sur l'estimation des impacts et opportunités d'investissement dans les secteurs sociaux en faveur des adolescents au Burundi a pour objectif de mettre à la disposition des décideurs et des partenaires du pays, un cadre modélisé pour investir dans les adolescents. Ce lundi la vulgarisation a été faite auprès des responsables administratifs et organisations de jeunes de la région Nord, la même activité a déjà eu lieu pour les autres régions du pays sauf la région Ouest où elle sera organisée prochainement.

Pour le Ministre Ezéchiel Nibigira, il est d'un réel intérêt que l'implication de la jeunesse et des adolescents dans tous les processus de développement soit bien articulé et appuyé par les politiques nationales et les partenaires pour que le nombre de jeunes et adolescents ne soit pas un fardeau pour le pays mais un facteur de développement.

Pour son développement économique, le Burundi doit améliorer la productivité de son secteur agricole, dé-

velopper les industries de services et de fabrication. Et pour y parvenir il doit améliorer la santé et l'éducation de sa population adolescente, développer ses compétences, sans oublier l'accès aux nouvelles technologies et le renforcement de la protection sociale.

L'étude portant sur l'investissement dans les secteurs sociaux en faveur des adolescents au Burundi a été réalisée par le Ministère en charge de la Jeunesse en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers : UNICEF, UNFPA, PNUD, ONU FEMMES.

Selon la représentante adjointe de l'UNICEF au Burundi, les adolescents représentent un quart de la population, ils peuvent être une grande richesse pour la nation, à condition de leur donner les moyens de réaliser leur potentiel et donc d'investir pour leur avenir. Il est ainsi nécessaire que les adolescents soient en bonne santé et aient des compétences pour s'épanouir dans le monde moderne.

L'étude en cours de dissémination encourage le gouvernement et ses partenaires au développement à se servir de son contenu pour éclairer le processus décisionnel et l'élaboration des programmes en faveur des adolescents. Le Gouverneur de la province Ngozi a promis que les responsables administratifs tiendront compte des résultats de cette étude dans les plans de développement au niveau local.

Cet atelier a été une occasion de sensibiliser les leaders des organisations des jeunes et les responsables administratifs à donner aux jeunes des occasions d'échanger les connaissances et les expériences en matière d'entrepreneuriat. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

### Connecter les filles, améliorer les perspectives d'avenir

Le Ministère de la Communication, des Technologies de l'information et des Médias en collaboration avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, a procédé le lundi 19 avril 2021 au lancement officiel de la semaine dédiée à la Journée Internationale des jeunes filles dans le secteur des TICs, édition 2021 sous le thème : "Connecter les jeunes filles, améliorer les perspectives d'avenir".

Dans son discours, la Ministre en charge des Technologies de l'information Madame Marie Chantal Nijimbere a indiqué que les filles et les femmes sont nombreuses dans le monde et en particulier au Burundi, d'où il faut les appuyer en leur offrant des opportunités dans les TICs pour que ces dernières contribuent au développement.

Elle a souligné que les filles qui ont présenté leurs projets en TICs lors de la compétition organisée dans

## La montée des eaux du Lac Tanganyika, le DG de l'IGEBU alerte



Le Directeur Général de l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) Monsieur Augustin Ngenzirabona s'est exprimé lundi, le 19 avril 2021 suite à la montée des eaux du Lac Tanganyika. Monsieur Augustin Ngenzirabona a rappelé que la montée des eaux du Lac Tanganyika se fait périodiquement et cela depuis longtemps. Il a rappelé qu'en 1878, le niveau du Lac Tanganyika a atteint la hauteur de 783,35 mètres. A cet époque, les endroits où se trouvent l'aéroport et le port de Bujumbura étaient occupés par le Lac Tanganyika et l'eau arrivait également à la 7ème avenue de la zone de Buyenzi au sud de Bujumbura et à la route nationale numéro trois.

Le Directeur Général de l'IGEBU a précisé que les causes de cette montée des eaux du Lac Tanganyika sont multiples. Le Directeur Général de l'IGEBU cite notamment les fortes précipitations qui occasionnent les crues et l'érosion qui gonfle le Lac Tanganyika en provenance de la sous-région des pays riverains du Lac. Le Directeur Général de l'IGEBU a également cité la rivière de Rukuga qui est aujourd'hui incapable d'évacuer les eaux en gran-

de quantité provenant du Lac car elle est presque maintenant débordée.

Comme l'a mentionné le Directeur Général de l'IGEBU Augustin Ngenzirabona, les données que cette institution détient dans sa base de données montrent que cette année 2021 ressemble à l'année 1964. Ces années sont presque similaires, même la pluviométrie de l'époque était la même que celle d'aujourd'hui.

Pour des raisons de prévention, le Directeur Général de l'IGEBU a demandé aux occupants des zones de Kajaga, Kibenga et du port de Bujumbura de quitter l'endroit et chercher refuge ailleurs pour échapper aux dégâts qui peuvent être occasionnés par cette montée des eaux. Il a appelé la population au respect du code des eaux qui invite au respect de la zone tampon c'est-à-dire les 150 m qui séparent le Lac à l'endroit où l'on doit construire. Il conseille aux gens de ne pas occuper cette zone car c'est une zone qui présente un grand danger pour la population. Il a expliqué que les zones de Kibenga, Kajaga, le port de Bujumbura et une partie de l'aéroport se trouvent à une attitude inférieure à celle du lac Tanganyika. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le CNC délivre à certaines radios et télévisions l'autorisation d'émettre



L'assemblée extraordinaire du Conseil National de la Communication (CNC) s'est tenue lundi 21 avril 2021 pour analyser 3 points à savoir les dossiers de demande d'autorisation de travailler de certains organes de presse, les manquements professionnelles ou les fautes professionnelles commises par certains organes et une note d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation donnée au CNC afin de s'asseoir avec les responsables des médias suspendus ou fermés. Quatre radios et télévisions ont eu le droit d'émettre à savoir : la radio

voix de la réconciliation, la radio télévision Burundi Bwiza, la télévision Isanganiro et la radio kazoza avec une télévision en ligne ijwi ry'ukugwiza umwimbu.

Au cours de cette assemblée extraordinaire, le CNC a analysé les manquements de deux médias, le journal Iwacu et la Société Startimes.

Le Président a.i du CNC Laurent Kaganda a fait savoir que le journal Iwacu a publié le 6 mars 2021 sur son site, un article qui était mal conçu. C'était un article en rapport avec une conférence publique par vidéoconférence, à laquelle avaient participé les acteurs politiques de l'opposition, a précisé Laurent Kaganda. Contacté à propos de ce manquement, le Directeur général du journal Iwacu a répondu que l'article avait été posté par un journaliste qui

ne se trouve pas sur le sol burundais et a promis de corriger cette erreur, a expliqué le Président a.i du CNC. Et d'ajouter que le CNC continue les investigations pour plus d'informations sur ce dossier.

Concernant la société Startimes, Laurent Kaganda a fait savoir que cette société a suspendu pendant un délai de plus ou moins 3 Semaines l'abonnement du CNC. Pendant cette période, les services de monitoring du CNC ne pouvaient pas suivre les contenus médiatiques sur les chaînes de Startimes. ([www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°17 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 21 AVRIL 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 avril 2021, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 16 avril 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

**1. Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique « PNCP-SS-PCE », présenté par les Services de la Présidence de la République.**

Ce programme est l'une des stratégies d'opérationnalisation du Programme National de Développement.

Son objectif global est de contribuer à la croissance économique du Pays et à l'amélioration des conditions de vie de la population dans sa globalité.

Il s'appuie sur les priorités du Gouvernement qui sont les suivants :

- La bonne gouvernance
- La santé publique
- L'agriculture et l'élevage ainsi que les infrastructures socioéconomiques
- L'emploi des jeunes dans l'industrialisation du pays
- La protection sociale des retraités et d'autres vulnérables
- La paix et la réconciliation

La stratégie de mise en œuvre de ce programme mettra l'accent sur :

- **L'approche participative** où la population est impliquée effectivement dans les actions de développement dans une perspective de responsabilisation et de partage des initiatives et des coûts,
- **L'approche décentralisée**, à travers laquelle une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des structures déconcentrées et des entités décentralisées,
- **L'approche de concertation** qui consiste en la programmation des interventions avec les parties prenantes concernées et qui tient compte des facteurs temps et moyens,
- **L'approche inclusive** qui traduit une vision commune et un sentiment d'appartenir à une collectivité avec laquelle on se sent solidaire et on partage des intérêts.

Dans l'organisation de la mise en œuvre de ce programme, il est prévu un comité de pilotage interministériel qui est l'organe d'orientation, de planification et de suivi-évaluation. C'est également l'instance de décision.

Il y aura également un comité national d'exécution qui est chargé de planifier et d'élaborer les projets identifiés dans le Programme.

Il y aura enfin, des cellules d'exécution provinciale, communale et villageoise.

La mise en œuvre de ce Programme nécessite l'intervention de plusieurs acteurs en l'occurrence les acteurs étatiques et non étatiques, la diaspora burundaise et les acteurs internationaux.

Pour financer ce Programme, il faudra mettre à contribution toutes les sources de financement possibles : le secteur public, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les mécanismes de financement novateurs, etc...

A l'issue du débat, le Programme a été adopté avec entre autre recommandations aux ministères concernés par les principaux axes d'intervention de se mettre ensemble pour élaborer un plan d'actions pour l'opérationnalisation de ce Programme.

Pour une meilleure appropriation et une compréhension aisée par la population, il a été recommandé de traduire ce Programme en Kirundi.

## 2. Programme d'Investissements Publics (PIP) 2021-2024, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Le Burundi s'est doté d'un outil de planification en l'occurrence le Plan National de Développement 2018-2027 ainsi que son Plan d'actions Prioritaires 2018-2022.

Son exécution requiert des efforts multisectoriels, mais également l'appui des partenaires au développement du Burundi.

Le Ministère ayant en charge la planification économique a, dans ses attributions, la mission de préparer annuellement le Programme d'Investissements Publics qui traduit les orientations stratégiques du Plan National de Développement en programmes et projets opérationnels.

Ce programme d'investissements Publics 2021-2024 a été aligné au Plan National de Développement et s'intéresse beaucoup plus aux secteurs qu'aux ministères parce que, même si les ministères changent de dénomination, les secteurs ou les axes d'intervention inscrits dans le Plan National de Développement demeurent intacts.

Compte tenu de la volonté du Gouvernement de prioriser les programmes et projets à haut impact, le Programme d'Investissements Publics 2021-2024 a beaucoup mis l'accent sur les projets à l'étude et les projets en préparation. Il s'agit de constituer une banque de projets par secteur, afin que cela serve comme outil de plaidoyer auprès des partenaires.

Les projets et programmes éligibles pour la première année sont :

- Les projets inscrits au Plan National de Développement disposant d'études de faisabilité
- Les projets et programmes ayant fait l'objet de conventions et compatibles avec les priorités du Gouvernement
- Les projets de plus de 5 ans ayant fait l'objet d'une évaluation justifiant leur maintien
- Les projets ayant des fiches de projets bien renseignés.

Le coût du Programme d'Investissements Publics 2021-2024 est estimé à 2.869 milliards de Fbu.

Au cours du débat, le Conseil a formulé entre autres observations suivantes :

- Il est nécessaire d'outiller le Département en charge de la Planification au Ministère des Finances afin qu'il soit à mesure de renforcer les capacités du personnel chargé de la Planification dans les ministères ;

- Le service chargé de la planification dans un ministère doit être stabilisé et suivre au jour la préparation du PIP. Le Service chargé de la Planification doit être placé au niveau du Cabinet du Ministre ;
- Il faut s'assurer que les projets soumis par les différents ministères se retrouvent dans ce PIP s'ils sont éligibles ;
- Il est nécessaire de montrer les réalisations concrètes dans le dernier Programme d'Investiments Publics ;
- Chaque Ministère doit élaborer son Plan d'investissement sectoriel ;
- Il faut veiller à ce que chaque ministère soit présent dans chaque commune du pays pour suivre les activités le concernant pour une décentralisation effective des Ministères

Le Conseil a demandé que le document soit ramené en Conseil des Ministres après intégration des éléments concernant les Ministères qui auraient été omis.

### **3. Projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027), présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.**

Ce projet de décret vise à mettre en place les organes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement afin de clarifier les responsabilités des uns et des autres.

Le cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du Plan National de Développement prévoit deux organes à savoir :

- Le Comité national de pilotage et de coordination des politiques et programmes de développement placé sous la présidence du Premier Ministre.
- Les ministères et structures techniques opérationnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation sectoriel et local.

Ces organes réaliseront leurs missions en collaboration avec les différents partenaires intervenant dans différents secteurs de la vie nationale.

Le Comité national de pilotage sera doté d'un secrétariat technique qui travaillera avec les différentes cellules existantes en charge de la planification, de la programmation et de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation du Plan National de Développement est assuré par le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique à travers le Secrétariat Technique.

Le Ministère en charge du Développement Communautaire assurera l'exécution du Plan National de Développement au niveau local alors que les ministères et structures sectoriels le mettront en œuvre tout en assurant un suivi régulier dans leurs secteurs respectifs.

Après échange et débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches.

#### **4. Note sur les critères d'éligibilité et les procédures d'octroi de la garantie du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.**

A travers le décret n°100/038 du 18 février 2021 portant modification du décret n°100/116 du 21 avril 2015 portant création du Fonds d'impulsion et de Garantie et d'Accompagnement(FIGA), le Gouvernement a voulu manifester l'engagement de soutenir les projets innovants présentés par les jeunes et les femmes dans les secteurs porteurs de croissance.

En effet, l'un des principaux défis rencontrés par le promoteur du projet au Burundi est le manque de garantie pour se voir octroyer un crédit bancaire. Le cœur des activités du FIGA est l'octroi de la garantie aux projets bancables à travers la Banque d'Investissement pour les Jeunes et la Banque des Femmes.

Comme le Conseil d'Administration du FIGA n'est pas encore mis en place pour pouvoir valider les produits et services offerts par le Fonds et que l'exercice budgétaire 2020-2021 est avancé, il s'avère nécessaire de proposer les critères d'éligibilité aux garanties du FIGA à l'autorité pour validation afin que la Banque des Jeunes puisse commencer à octroyer les crédits aux jeunes qui ont besoin de garantie.

Il existe trois types de garantie, à savoir :

- Le modèle de garantie dit « individuel », dans lequel il existe une relation directe entre le Fonds de garantie, le bénéficiaire de la garantie et la Banque,
- Le modèle de garantie dit de « portefeuille » où le Fonds de garantie convient avec la banque de se porter garant pour un montant global et pour un type déterminé d'emprunteurs potentiels,
- Le modèle de garantie « par la médiation » d'une organisation de microfinance, dans lequel une organisation de microfinance obtient la garantie du Fonds de Garantie et emprunte auprès d'une banque pour prêter sous forme de micro-prêts à des micro-emprunteurs ou des paysans.

C'est l'objet de cette Note.

Après échange et débat, le Conseil a adopté le modèle de garantie de portefeuille. Dans ce même ordre d'idées, et afin de responsabiliser toutes les parties à savoir les bénéficiaires et la Banque, et amener la Banque à plus de vigilance dans le traitement des dossiers et à s'impliquer dans le recouvrement, les garanties seront accordées de la manière suivante :

- Les projets de un (1) million à 10 millions seront couverts de la garantie à 100%.
- Les projets de 10 millions à 30 millions seront couverts de la garantie à 80%, les 20% étant supportés par le bénéficiaire et la Banque en raison de 10% chacun.
- Les projets de 30 millions à 50 millions seront couverts de la garantie à 50%, la Banque et le bénéficiaire supportant 25% chacun.

**5. Projet de décret portant modification du décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique**, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le décret n°100/082 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique établit la liste des institutions rattachées ou sous la tutelle du Ministère. Ce décret a omis de citer le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR) parmi ces structures.

Ce projet vient corriger cette lacune.

Par ailleurs, le décret en vigueur avait prévu deux Directions, à savoir la Direction de la Mobilisation des Ressources Communales dépendant de la Direction Générale du Développement Communautaire et de la Décentralisation et une autre Direction des Finances Communales au sein de la Direction Générale de l'Administration et de la Gestion.

Il a été constaté que ces deux Directions ont les mêmes missions.

Afin d'éviter des chevauchements, ce projet propose de retenir une seule Direction à savoir la Direction des Finances Communales.

A l'issue du débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

**6. Projet de décret portant modification du décret n°100/158 du 23 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR)**, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le financement des activités de production en milieu rural est un problème qui se pose avec acuité. Les paysans éprouvent surtout des difficultés de trois ordres :

- Très faible capacité de conception des projets bancables
- Manque de garantie pouvant intéresser les banques et institutions financières
- Impossibilité de faire face aux taux d'intérêts exorbitants pratiqués par les systèmes de financement classiques

Or, il est difficile d'amorcer une augmentation de la production rurale sans promouvoir la création de micro-projets qui permettent la monétisation des campagnes.

Pour résoudre ce problème, le Gouvernement a mis en place un système de crédit qui tient compte de ces contraintes, en l'occurrence le Fonds de Microcrédit Rural créé en 2002, et réorganisé en 2008.

Le Ministère qui assurait la tutelle du Fonds de Microcrédit Rural n'existe plus. Il faut à cet effet revoir le décret qui organise ce Fonds en précisant qu'il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Par ailleurs, le projet propose que les départements qui composent le Fonds soient changés en Services afin de réduire les charges pour une gestion rationnelle, et ainsi intégrer le maximum de la population dans le circuit financier.

Après analyse, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches.

**7. Projet de décret portant création, structure, missions, organisation et fonctionnement des Directions Provinciales de Développement Familial et Social**, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, Affaires Sociales, Droits de la Personne Humaine et Genre.

Les Centres de développement Familial et Communautaire ont connu, au cours des dernières décennies, des mutations importantes sur les plans institutionnel et structurel qui ne leur ont pas permis de fonctionner de manière stable.

Néanmoins, l'expérience a montré que la réussite des programmes et activités du ministère dépend largement de l'action de ces centres.

Considérés comme des promoteurs des initiatives communautaires et appelés à veiller constamment à la promotion du développement communautaire et social,

il est nécessaire que les missions, le rôle et les responsabilités de ces centres soient redéfinis pour les rendre plus efficaces.

C'est dans ce cadre que le décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a érigé ces centres en Directions Provinciales de Développement Familial et Social comme structures déconcentrées du Ministère. Ce projet vient déterminer leur organisation et leur fonctionnement.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce projet et l'avait retourné avec entre autre recommandation de se conformer à l'organigramme du Ministère et de veiller à ce que cette structure n'induit pas d'impact budgétaire supplémentaire. A l'issue du débat, le projet a été adopté moyennant certaines retouches avec entre autre recommandation de renforcer la Direction provinciale avec des unités qui s'occupent des domaines que couvre le Ministère à savoir : la solidarité nationale, les affaires sociales, les droits de la personne humaine et le Genre , sous la coordination du Directeur provincial. Il n'y aura pas de recrutement de personnel car il sera procédé au redéploiement au niveau du Ministère, ou ce personnel sera cherché dans d'autres ministères, le cas échéant.

**8. Projet de décret portant réorganisation et fonctionnement de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques, des Dispositifs Médicaux et Matériels de Laboratoire du Burundi « CAMEBU », présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.**

Créée en 2000, la CAMEBU avait pour mission principale de « assurer un bon approvisionnement en médicaments essentiels génériques, en dispositifs médicaux, en produits et matériels de laboratoire nécessaires au bon fonctionnement des formations sanitaires publiques, privées et des pharmacies ».

Aujourd'hui, plusieurs raisons militent en faveur du changement du décret créant la CAMEBU :

- Sa dénomination qui lui confie uniquement l'approvisionnement en médicaments génériques alors que maintenant elle est appelée à importer d'autres produits hors génériques
- Plusieurs changements intervenus depuis 2000 dans le secteur pharmaceutique dans lequel évolue la CAMEBU, notamment la mise en place de la loi pharmaceutique, la création de l'ABREMA, etc..
- Le souci de s'aligner aux standards des autres Centrales d'achat membres de l'Association des centrales d'achats de médicaments essentiels

(ACAME) dont la CAMEBU est, elle aussi, membre. Ainsi, la Direction Technique a été scindée en deux Directions à savoir : la Direction des Approvisionnements Pharmaceutiques et la Direction de la Gestion des Stocks.

Ce projet tient compte de tous ces éléments pour réorganiser la CAMEBU.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches. Il a été recommandé entre autre que les médicaments obtenus sous forme de dons soient utilisés essentiellement dans la gratuité des soins.

## 9. Divers

❖ Les membres du Conseil ont échangé sur la question de la décentralisation de l'Administration des services publics.

Après avoir fait le tour des Ministères sur l'état des lieux de cette décentralisation, il s'observe que la situation se présente comme suit :

- Il y a des ministères où la décentralisation a déjà atteint le niveau des Communes, et où ils ont besoin seulement d'un renforcement en termes de personnel et de moyens.
- Il y a des Ministères où la décentralisation est conditionnée par la nature des activités qui s'effectuent dans la Province ou dans la Commune.
- Il y a des Ministères où la décentralisation est nécessaire mais où elle n'a pas encore commencé. Il faudrait dans ce cas que ces ministères mobilisent les moyens nécessaires et se donnent un chronogramme pour rendre effective cette décentralisation.

A cet effet, les membres du Conseil ont été informés qu'une étude est en cours au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique pour voir comment rendre effective la décentralisation de l'administration, de façon à ce que chaque ministère se retrouve dans la Commune.

Ce fût l'occasion de rappeler que les sociétés paraétatiques ou les administrations personnalisées de l'Etat sont assimilées à des services décentralisés de l'Etat, et que les Ministres doivent s'assurer qu'elles accomplissent correctement leurs missions.

❖ Le Conseil des Ministres a pris connaissance des accusations de certaines organisations tendant à impliquer les structures étatiques dans des actes de traite des êtres humains, en partant des cas de femmes et de filles interceptées en direction des pays du Golfe.

Après analyse de la situation, le Conseil des Ministres a constaté qu'il n'y a pas de trafic des êtres humains au Burundi. Néanmoins, comme le droit à la liberté de mouvement (aller et venir) est reconnu au Burundi, le Conseil des Ministres reconnaît qu'il y a des personnes qui se dirigent dans les pays du Golfe pour la recherche du travail. Elles sont de trois catégories :

- Celles qui y vont en bonne et due forme avec des documents réguliers ;
- Celles qui y vont sans documents ou avec de faux documents ;
- Celles qui bénéficient, soit de la complicité, soit de la légèreté de certains agents l'Etat dans le traitement des dossiers, pour obtenir des documents alors qu'elles n'y ont pas droit.

Le Conseil des Ministres a rappelé qu'il n'y pas de structures de l'Etat impliquées dans de tels actes. Si l'un ou l'autre agent de l'Etat se rend coupable de tel ou tel manquement, il est strictement puni à titre individuel, conformément à la loi.

Le Conseil des Ministres a fait un clin d'œil au Ministère de la Justice de faire attention et d'être vigilant dans la qualification de ce genre d'infraction.

Le Conseil des Ministres a réitéré en outre son engagement au respect des droits de l'homme en général, et dans la lutte contre la traite des êtres humains en particulier. En témoignent les instruments internationaux y relatifs qu'il a ratifiés, ainsi que la mise en place de la loi n° 1/28 du 29 octobre 2014 portant sur la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes de la traite.

- ❖ Enfin, le Conseil des Ministres a été informé sur une campagne souterraine orchestrée par certaines organisations pour décourager la population à se faire dépister le coronavirus afin qu'il se propage pour que, à la fin, le Gouvernement soit forcé à procéder à la campagne de vaccination.

Le Conseil des Ministres a réitéré sa conviction que la seule manière de se prévenir contre le coronavirus est le dépistage ainsi que le respect des mesures barrières. La vaccination ne pourra être envisagée que quand l'Organisation Mondiale de la Santé aura officiellement confirmé son efficacité. En effet, jusqu'à présent, même dans les pays où la vaccination a été effectuée, les personnes vaccinées sont toujours confinées au même titre que les autres.

Bujumbura, 22 avril 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

## Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi